



economiesuisse
Hegibachstrasse 47
Postfach
8032 Zürich

Lausanne, le 28 janvier 2010

U:\1p\politique_economique\consultations\2009\POL0992.docx/

Procédure de consultation sur la modification de la loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux, de l'ordonnance sur le contrôle du commerce des métaux précieux et l'ordonnance sur les taxes du contrôle des métaux précieux

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 9 décembre dernier relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

L'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2008 de la nouvelle loi fédérale sur la suppression et la simplification de procédure d'autorisation a eu comme conséquence la modification d'un certain nombre d'autres lois, dont la loi fédérale sur le contrôle du commerce des métaux précieux (LCMP) et son ordonnance, datant respectivement de 1933 et 1934. Ainsi, l'ordonnance a vu la suppression de toute référence aux patentes et autorisations pour le commerce des métaux précieux.

Nous vous informons que les membres que nous avons contactés n'ont formulé aucune remarque particulière sur les projets cités en titre. Toutefois, ces membres tiennent à saluer cette initiative de mise en adéquation de la LCMP et de son ordonnance qui permettra de renforcer la sécurité juridique.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mireille Bigler
Mandataire commerciale